

COMMUNAUTÉ URBAINE
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DE :
 100 CHERBOURG



SOUS-PREFECTURE
 REÇU LE :
11 AVR. 2006
 ARRONDISSEMENT :
 TRÉSORERIE :
 DE CHERBOURG

N° 1259 Ctés

TAUX
FDL
 2006

ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE 2006
 DES TAXES DIRECTES LOCALES

I. RESSOURCES À TAUX CONSTANTS

19332355 + 1020715 + 1636749 - = 21989819
Produit fiscal à taux constants des taxes additionnelles (col. 4) Produit fiscal à taux constants de la taxe professionnelle de zone (col. 8) Total des allocations compensatrices Solde du prélèvement France Télécom Prélèvement au profit du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ① Ressources à taux constants

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ①

Taxe d'habitation	536079
Taxe foncière (bâti) a. Personnes de condition modeste	109327
b. Zones franches urbaines, zones urbaines sensibles	170648
c. Exonération de certains immeubles	
Taxe foncière (non bâti)	15901
Taxe professionnelle :	
a. Réduction de la fraction imposable des salaires	102623
b. Abattement général de 16 % des bases	339772
c. Réduction des bases des créations d'établissements	18242
d. Exonération en zones d'aménagement du territoire	42067
e. Réduction de la fraction des recettes	302090
f. Exonération spécifique et abattement de 25 % en Corse	
g. Exonération activités équestres	

2. PRODUIT FISCAL À TAUX CONSTANTS POUR 2006 ②

A. PRODUIT DES TAXES ADDITIONNELLES

Taxes	Bases d'imposition de 2005	Taux d'imposition de 2005	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2006 ③	Produit fiscal à taux constants ④ (col. 5 x col. 2)
d'habitation	68 862 287	8,13%	70 479 000	5 729 943
foncière (bâti)	66 580 747	10,95	68 519 000	7 502 831
foncière (non bâti)	458 698	27,16	391 500	106 331
professionnelle	94 357 182	6,25	95 892 000	5 993 250
TOTAL DU PRODUIT DES TAXES ADDITIONNELLES À TAUX CONSTANTS				19 332 355

B. PRODUIT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DE ZONE

Bases d'imposition de 2005 de la zone d'activités économiques	Taux d'imposition de 2005	Bases d'imposition prévisionnelles de la zone d'activités économiques pour 2006 ③	Produit fiscal à taux constant de la zone d'activités pour 2006 ④ (col. 7 x col. 6 ou taux maximum pour 2006)
5 190 732	17,52	5 826 000	1 020 715

3. BASES NON TAXÉES. Les colonnes 3 et 7 excluent :

- les bases exonérées par le Conseil de l'EPCI ⑤
- taxe foncière (bâti)
- taxe foncière (non bâti)
- taxe professionnelle
- 57127
- les bases exonérées par la loi dans certaines zones d'aménagement du territoire ⑥
- taxe foncière (bâti)
- taxe professionnelle
- 1561666
- 741932
- les bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles
- 58544
- et les bases des établissements exceptionnels taxés au profit du Fonds de péréquation ⑦

Moyenne des bases de taxe professionnelle par habitant

de l'ensemble des communautés urbaines	1662	de la communauté	1084
de l'ensemble des communautés de communes	1235	de la communauté	

L'EPCI comprend des communes éligibles à la DSU ou au FSRIF ou dont le nombre de logements sociaux est important : OUI

Année (antérieure à 2006) au titre de laquelle la diminution dérogatoire du taux de taxe professionnelle a été appliquée ⑧ :

Diminution sans lien des taux des taxes d'habitation et/ou foncières ⑨

Taux moyens nationaux de référence	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taxe d'habitation	14,34	43,63
Foncier bâti	18,36	

Année (antérieure à 2006) au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :

Majoration spéciale du taux de taxe professionnelle de zone

Taux moyens pondérés des trois autres taxes constatés au niveau ⑩ :

national	15,97	de l'EPCI	14,69
----------	-------	-----------	-------

Taux de taxe professionnelle de zone à ne pas dépasser :

Taux maximum de la majoration spéciale :

4. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taux de taxe professionnelle de zone d : 12,02 ⑪

Taux maximum de droit commun pour 2006 : 17,54 ⑫

Taux maximum dérogatoire pour 2006 : 17,55 ⑬

Taux moyen 75 % :

II. DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT FISCAL ATTENDU POUR 2006 DES TAXES DIRECTES LOCALES :

21 989 819 - 1636749 + = 19 332 355 + 1 020 715
Produit nécessaire à l'équilibre du budget Total des allocations compensatrices Solde du prélèvement France Télécom Prélèvement au profit du Fonds départemental ① Produit fiscal attendu des taxes additionnelles Produit fiscal attendu de la TP de zone

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES

Produit fiscal attendu des taxes additionnelles	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence (col. 2 x col. 10)	TAXES		TAUX VOTÉS ⑬ ⑭ ⑮		Produit correspondant (col. 5 x col. 12)
			d'habitation	8	13	%	5 729 943
			foncière (bâti)	10	95		7 502 831
			foncière (non bâti)	27	16		106 331
20 353 070	1,000 000 (à exprimer avec six décimales)	8 13	professionnelle	6	25		5 993 250
	Produit attendu des taxes additionnelles	10 95	TOTAL colonne 13 :				19 332 355
	Produit fiscal à taux constants (col. 4)	27 16					
		6 25					

La diminution dérogatoire du taux de taxe professionnelle a-t-elle été décidée en 2006 ? ⑯

La diminution sans lien des taux des taxes foncières et/ou d'habitation a-t-elle été décidée en 2006 ? ⑰

3. TAXE PROFESSIONNELLE DE ZONE

Produit fiscal attendu de la taxe professionnelle de zone	Réserve de taux capitalisée ⑰	Réserve de taux utilisée ⑱	TAUX VOTÉ réserve comprise ⑲ ⑳	TAUX REPORTÉ ㉑
1 020 715	/////		17,52	

Le Conseil décide-t-il l'intégration fiscale progressive du taux de taxe professionnelle dans la zone d'activités économiques ? ㉒

Si oui, indiquer le nombre d'années :

À SAINT-LO, le 15 mars 2006
 Le Trésorier-Payeur Général
 P/LE T. P. G. YVES BLANCHARD

À Cherbourg-Octeville, le 12 AVR. 2006
 Le Sous-Préfet

À Cherbourg-Octeville, le 31 mars 2006
 Le Président du Conseil,
 Le Président,

